

DES NOUVELLES
DE
XAMBES





Mairie de Xambes

Agence postale communale
Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9h-11h45
Mercredi : 9h-12h / 14h-17h

Secrétariat
33 rue Principale 16330 Xambes
Secrétaire : Anne Ballanger

Lundi, mardi et mercredi : 8h-13h / 14h-17h
Jeudi : 8h-13h (fermé au public l'après-midi)
Vendredi : 8h-12h

Tél. : 05 45 39 87 47

mairie.xambes@wanadoo.fr

Site Internet : www.xambes.fr

Permanence de la maire : mardi matin

En cas d'urgence :
06 12 36 64 36

Sommaire n° 56

Éditorial	3
Travaux – réalisations – acquisitions	4
Les chiens de catégorie 1 et 2 dits « dangereux »	5
Embellissement, cadre de vie, environnement	7
Finances : budget prévisionnel 2025	9
De la boîte à livres au jeu de rôles	11
Vie associative	
Comité des Fêtes	12
Amicale des propriétaires de Xambes	13
Amicale des donneurs de sang	14
Club Nos Villages	15
Rétrospective : les 50 ans du FC Xambes	16
Affaires scolaires	
École Paul-Buard	22
École de Villognon : concours de la Résistance	23
Sivos : budget prévisionnel 2025	23
Association des Parents d'Elèves	24
Animations	
Vœux municipaux	25
Marché de producteurs et d'artisans	27
Vide-maison	27
Repas des Aînés	28
Commémoration du 8-Mai	28
Informations pratiques	29
Vie économique	32

ÉDITORIAL

Nous approchons de la fin de mandat puisque les prochaines élections municipales auront lieu en mars 2026.

Une réforme, adoptée par le Parlement en avril 2025, a étendu le scrutin de liste paritaire aux élections municipales aux communes de moins de 1 000 habitants. Les communes de moins de 1 000 habitants devront donc appliquer les mêmes règles que les autres.

La pratique du panachage va définitivement disparaître en 2026. Il deviendra impossible de rayer ou de rajouter des noms sur un bulletin de vote, ou de modifier l'ordre des candidats se présentant de façon groupée – comme cela était encore le cas dans les communes de moins de 1 000 habitants aux dernières élections. Un bulletin de vote sur lequel un nom est rayé ou ajouté sera automatiquement considéré comme nul.

Précisément, la loi prévoit que les candidats aux élections municipales seront élus au scrutin de liste à deux tours, avec dépôt de listes comportant au moins autant de candidats que de sièges à pourvoir, et au plus deux candidats supplémentaires, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation. Toutefois, une des mesures, introduite par le Sénat, vise à faciliter l'application de la réforme : la liste sera réputée complète si elle compte jusqu'à deux candidats de moins que l'effectif prévu. Pour exemple, dans les communes de 100 à 499 habitants, le conseil municipal pourra être réputé complet dès lors qu'il comptera 9 membres (au lieu de 11). Par ailleurs, les listes devront être composées alternativement d'un homme et d'une femme.

D'ici là et malgré les difficultés d'exercice d'un mandat, notamment l'inertie administrative qui rend la progression des projets interminable, l'équipe municipale est toujours aussi motivée et désireuse de poursuivre son engagement au service de la population.

Cet été s'annonce caniculaire ! La garderie de l'école est équipée d'une climatisation. Cette salle peut être mise à la disposition des personnes fragiles (personnes âgées ou malades, enfants en bas âge...) pour un moment de répit. N'hésitez pas à contacter la mairie ou un élu en cas de besoin.

L'équipe municipale et moi-même vous souhaitons un bel été.

Géraldine JÉRÔME

TRAVAUX-RÉALISATIONS-ACQUISITIONS-PROJETS EN COURS

● Un composteur collectif a été installé derrière le conteneur à verre près de l'école. Il est destiné aux habitants ne disposant pas de cour ou de jardin pour y installer un composteur particulier. Son utilisation est simple mais rigoureuse : une fois les déchets organiques déposés dans le composteur, il est nécessaire de les recouvrir avec le broyat mis à disposition.

● L'abandon de chats lors d'un déménagement devient une problématique que nous rencontrons de plus en plus. Il s'agit là d'actes irresponsables, cruels et condamnables.

Ainsi, face à la recrudescence de chats dans certains secteurs de la commune, nous avons dû mener une nouvelle campagne d'identification et de stérilisation des chats en partenariat avec la Fondation 30 Millions d'Amis (50 % des frais à la charge de la commune et les 50 % restant à la charge de la Fondation). Elle a permis d'identifier et de stériliser 11 chats.

● En mars 2025, le logement communal situé 27 rue Principale (ancienne poste) a bénéficié du dispositif de l'isolation des combles à 1 €.

● Le Fonds Départemental d'Aide aux Communes (FDAC) pour l'entretien de la voirie va permettre de terminer, d'ici quelques jours, la réfection de la route de La Forêt (à partir de la rue de La Fontaine jusqu'au croisement de la route Départementale).

● Le fauchage et l'élagage des routes et des chemins communaux a été réalisé début juin.

● La commune a fait l'acquisition d'une tondeuse tractée en remplacement d'un matériel obsolète.

Le siège conducteur du véhicule communal Logan a fait l'objet d'une réfection complète.

● À l'école, l'acquisition d'un four électrique permet désormais aux enfants de maternelle de s'initier à la cuisine. Les objectifs pédagogiques de l'atelier cuisine en maternelle sont nombreux. Cette activité permet aux enfants de découvrir la diversité des aliments, d'apprendre le vocabulaire propre à l'activité culinaire et de développer tous leurs sens (vue, odorat, toucher, ouïe et goût).

Dans la classe de CP-CE1, l'ordinateur a été remplacé par du matériel neuf.

L'école accueillera à la rentrée prochaine des élèves en Très Petite Section (TPS). C'est une bonne nouvelle, nous souhaitons cette évolution depuis quelque temps déjà. Dans cette perspective, la commune doit procéder à quelques aménagements et doit faire l'acquisition de mobilier scolaire adapté.

● Un troisième projet photovoltaïque adossé à une démarche d'autoconsommation collective est à l'étude actuellement sur la zone non occupée de la station d'épuration. Il est porté par la société INCIDENCES, entreprise française de production d'électricité à partir de sources renouvelables, fondée en 2022 par trois anciens dirigeants de la direction Développement d'EDF Renouvelables.

INCIDENCES se charge des études, de l'obtention des autorisations et contrats nécessaires à la réalisation du projet, du financement, de la construction et de l'exploitation de la centrale. La surface est prise à bail emphytéotique. Le porteur de projet s'engage à démanteler l'intégralité des éléments de la centrale à l'issue du bail.

Ce projet vient en complément des deux autres déjà présentés dans le bulletin municipal n° 55 de décembre 2024. L'ensemble permettra à la collectivité, aux entreprises et aux riverains de consommer l'électricité produite sur le territoire en bénéficiant d'un tarif préférentiel et garanti sur plusieurs années.

La commune percevrait une redevance locative par le paiement d'un loyer ainsi que les rebombées fiscales légales.

Géraldine JÉRÔME

LES CHIENS DE CATÉGORIE 1 ET 2 DITS « DANGEREUX »

Une réglementation particulière encadre les chiens dits « dangereux », qui sont classés en deux catégories distinctes. Elle implique pour leurs maîtres des obligations à connaître et des précautions à prendre.

Un « chien dangereux » est un chien susceptible de représenter un danger, aussi bien pour les personnes que pour les animaux domestiques. Mais attention : si les chiens catégorisés sont par défaut considérés comme dangereux (article L211-11 du Code rural et de la pêche maritime), un chien dangereux n'est pas forcément un chien catégorisé ! Les chiens susceptibles d'être dangereux sont classés en 2 catégories en fonction de leurs caractéristiques morphologiques (article L211-12 du Code rural et de la pêche maritime).

Les chiens de catégorie 1

Il s'agit des « chiens d'attaque ». La catégorie 1 se compose de 3 types (chiens assimilables à une race par leurs caractéristiques morphologiques et non-inscrits dans un livre généalogique reconnu par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation) :

- chiens de type American Staffordshire terrier (anciennement Staffordshire terrier), également appelés « pit-bulls » ;
- chiens de type Mastiff, également appelés « boerbulls » ;
- chiens de type Tosa.

L'objectif de la loi étant de limiter le nombre de chiens de catégorie 1, toute acquisition, cession à titre onéreux ou gratuit, introduction ou importation sur le territoire français est interdite et passible de 6 mois d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende d'après l'article L215-2 du Code rural et de la pêche maritime.

Les chiens de catégorie 2

Il s'agit des « chiens de garde et de défense ». La catégorie 2 se compose de 3 races (inscrites dans un livre généalogique reconnu par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation) et 1 type :

- chiens de race American Staffordshire terrier (anciennement Staffordshire terrier) ;
- chiens de race Rottweiller ;
- chiens de type Rottweiller ;
- chiens de race Tosa.

Pour en savoir plus, contacter votre vétérinaire ou votre direction départementale de la protection des populations (DDPP) ou la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP).

Les chiens de race

Un chien de race doit être inscrit à un livre généalogique reconnu par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et avoir un pedigree. Pour vérifier l'appartenance à une race, il faut se renseigner auprès de la Société centrale canine.

Le permis de détention

Depuis le 1^{er} janvier 2010, tout détenteur d'un chien de catégorie 1 ou 2 doit posséder un permis de détention. La délivrance de ce document à un détenteur de chien catégorisé par la mairie de sa commune de résidence est soumise à 3 conditions :

- posséder une attestation d'aptitude : pour ce faire, il est nécessaire d'avoir suivi une formation de 7 heures portant sur l'éducation et le comportement canin ainsi que sur la prévention des accidents. Cette formation doit être délivrée par un formateur agréé. Pour obtenir la liste des formateurs habilités à dispenser la formation, se renseigner auprès de la DD(CS)PP du département ;
- un chien de catégorie 1 ou 2 doit avoir réalisé une évaluation comportementale par un vétérinaire inscrit sur une liste départementale entre 8 mois et 1 an d'âge. Si le chien est âgé de moins de 8 mois, il sera délivré un permis de détention provisoire au propriétaire ;

- posséder les documents justificatifs de l'identification du chien, de sa vaccination contre la rage, le certificat vétérinaire de stérilisation (uniquement pour les chiens de catégorie 1) ainsi que l'attestation d'assurance responsabilité civile du détenteur.

Il est important de prendre en considération que si ces obligations ne sont pas respectées, les peines encourues peuvent être importantes. Par exemple, un détenteur de chien dangereux qui ne possède pas son permis de détention est puni de 3 mois d'emprisonnement et de 3 750 € d'amende ainsi que d'une interdiction temporaire ou définitive de détenir un animal.

Ne sont pas autorisées à détenir un chien de catégorie 1 ou 2 :

- les personnes mineures ;
- les personnes majeures sous tutelle (sauf si autorisation par le juge des tutelles) ;
- les personnes condamnées (crime ou peine d'emprisonnement pour délit inscrit au bulletin n°2) ;
- les personnes auxquelles on a retiré le droit de possession ou de garde d'un chien.

Que faire en cas de comportement inquiétant d'un chien ?

Toute personne détenant un chien, même sans en être le propriétaire, a des obligations vis-à-vis des autres personnes accompagnées ou non d'animaux. Le détenteur doit garder le contrôle de son animal en toutes circonstances.

Des professionnels de l'éducation canine peuvent aider à résoudre des problèmes comportementaux.

Lorsqu'un chien représente un danger, le maire peut demander une évaluation comportementale de l'animal par un vétérinaire (article L211-14-1 du Code rural et de la pêche maritime), même si celui-ci ne fait pas partie des chiens catégorisés. À la suite de cette évaluation, le maire peut imposer au propriétaire de l'animal de suivre une formation portant sur l'éducation et le comportement canin, sanctionnée par l'obtention d'une attestation d'aptitude (article L211-14-1 du Code rural et de la pêche maritime). Dans certains cas, le chien risque d'être euthanasié. L'ensemble de ces frais est à la charge du propriétaire.

Par ailleurs, toute morsure d'une personne par un chien doit être déclarée en mairie (L211-14-2) et une évaluation comportementale du chien devra obligatoirement être effectuée par un vétérinaire. La liste des vétérinaires pouvant réaliser cette évaluation est consultable sur le site de l'Ordre national des vétérinaires. En fonction des résultats de l'évaluation, le propriétaire devra la renouveler à intervalles réguliers (1, 2 ou 3 ans) en fonction du niveau de dangerosité (de 1 à 4) dans lequel le vétérinaire a classé le chien (L223-10).

Quelle est la réglementation qui encadre les chiens dangereux ?

Chaque détenteur est responsable des actes de son chien. Les propriétaires, et futurs propriétaires, de chiens dangereux doivent donc s'informer des obligations et interdictions concernant la détention de ces animaux afin de garantir au mieux la sécurité de tous.

La loi n°99-5 du 6 janvier 1999 modifiée relative aux animaux dangereux et errants et à la protection des animaux, ainsi que la loi n°2008-582 du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux, précisent ces règles, qui diffèrent en fonction de la catégorie du chien. Ces textes de loi sont portés par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation ainsi que le ministère de l'Intérieur car le domaine des chiens dangereux relève aussi de la sécurité civile.

La détention non autorisée d'un chien catégorisé est passible de 3 mois d'emprisonnement et 3 750 euros d'amende, ainsi que du risque de saisie de l'animal.

Géraldine JÉRÔME

EMBELLISSEMENT, CADRE DE VIE, ENVIRONNEMENT

À Xambes, comme partout en France, le dérèglement climatique s'accélère dangereusement. Les projections anticipent quatre degrés de plus d'ici la fin du siècle, ce qui est énorme. Nos villes et nos villages charentais ne sont pas préparés à faire face à un tel bouleversement. Notre urbanisme s'est développé dans un contexte de climat océanique, tempéré et humide. Or, l'on s'oriente dans les années à venir vers un climat méditerranéen, très chaud et très sec en été, avec de nombreuses périodes de canicules et de fortes sécheresses.

C'est une des missions de la municipalité de répondre à cette urgence et de préparer la commune à s'adapter à ce nouveau contexte. Des solutions existent pour pallier la vulnérabilité de notre territoire qui est situé sur un plateau calcaire où la composante minérale est prépondérante et les eaux de surface sont rares. Ces solutions se répartissent en deux grandes catégories.

Améliorer le stockage de l'eau en éliminant, quand c'est possible, les revêtements de sol imperméables et en les remplaçant par des matériaux qui laissent s'infiltrer la pluie. Les nappes phréatiques se rechargeant plus efficacement retardent les périodes de sécheresse. De plus, les sols humides atténuent les fortes chaleurs grâce à l'évaporation et en favorisant la persistance de la végétation.

Faire baisser les températures à l'intérieur du village en luttant contre les îlots de chaleur. Cela passe par la suppression d'un maximum de surfaces comportant des matériaux qui provoquent un « effet four » (accumulation de chaleur et réverbération) : béton, enrobé... Cela passe aussi par le développement de la végétalisation : plantation d'arbres et de haies, mise en place de plantes grimpantes en façade ou de plantes de couverture de sol... Les végétaux en fournissant de l'ombre abaissent les températures, bienfait renforcé par l'évaporation régulière qu'ils produisent. Le meilleur exemple est celui des Chèneveaux où l'on peut facilement constater, en période de canicules, un écart en baisse de plusieurs degrés avec le centre du bourg.

Plusieurs actions ont été menées ou sont en cours, dans notre commune.

En premier lieu, **l'enherbement**. Au cimetière, une herbe spécifique, mélange essentiellement de fétuques et de ray gras, a été semée. Sa croissance plus lente, adaptée aux sols secs et pauvres, permet aussi de limiter le temps d'entretien par les agents communaux et la consommation d'eau. De même, **certains trottoirs** ont été enherbés.

La tonte **diffrérenciée et raisonnée** est pratiquée depuis trois ans au cimetière, plus récemment dans le parc du Clos Mondésir et sur le terrain prolongeant le parking de l'école (rue du Rampeau). Cette pratique favorise la biodiversité, elle laisse aux plantes et aux insectes (notamment les polliniseurs) le temps de se développer. Nous avons d'ailleurs eu le plaisir de voir réapparaître de nombreuses orchidées sauvages. En outre, réduire la tonte réduit la consommation de carburant, diminue le bilan carbone, libère du temps pour les employés...



Chemin des Chèneveaux.
Tonte différenciée.

La cour de l'école a été en partie désartificialisée : trois portions d'enrobé ont été retirées pour permettre l'implantation de mûriers platanes.

Nous avons modifié **la taille trop sévère par une taille plus libre et douce** des tilleuls de la mairie et des mûriers de la place de la Salle des Fêtes.

Un total de 660 m de haies a été replanté dans le cadre de « Sensibilis haies » soutenu financièrement par l'Office français de la Biodiversité d'une part et par la Fédération départementale de Chasse dans le cadre du budget participatif du Département de la Charente, d'autre part. L'Amicale des Propriétaires xambois nous a prêté main-forte pour les campagnes de plantation. Les enfants de l'école communale ont été associés à chacune de ces journées et ont bénéficié, à cette occasion, d'une sensibilisation à la protection de la biodiversité. Différentes essences d'arbustes y ont été plantées en fonction des terrains (merisiers, chênes, noisetiers, églantiers, néfliers, cornouillers...). Notons aussi, qu'une vingtaine de pommiers nous ont été fournis pour compléter le verger communal (Chemin des Chèneveaux). Nous remercions vivement tous ceux qui ont rendu ces actions possibles.

Les jardinières de géraniums, trop gourmandes en eau, ont été retirées et remplacées par des vivaces en pleine terre.

Les pieds de murs sont fleuris et les plantes sauvages se développant spontanément sur les murs sont conservées. Nous continuons les boutures de différentes variétés telles rosiers, hortensias, sauges... dans la petite serre municipale. Des euphorbes, campanules, gauras, alysses, érigerons, iris, roses trémières... enrichissent également la palette. Nous profitons de cette occasion pour remercier chaleureusement tous les habitants qui nous donnent des graines, des boutures... Et tous ceux qui contribuent à l'embellissement de la commune en prenant en charge le fleurissement devant leur habitation.

Cette démarche de conservation des plantes sauvages dans le bourg peut soulever des doutes légitimes car elle représente une rupture avec une longue pratique de tonte « à ras » et de désherbage systématique. Mais on peut tout aussi légitimement s'interroger sur la façon de définir une « mauvaise » herbe. Et qu'est-ce que le propre et le sale en matière de végétation ?

Une information pratique pour conclure : le jury Villes et Villages fleuris procédera à sa visite de labellisation de notre village le mercredi 27 août.

Annick CAUSEL
J.-Louis JONQUET
Photos Annick Causel



Passage de la Porte de l'An 2000 fleuri par les riverains.

Les élus ont choisi, cette année encore, de ne pas augmenter la fiscalité appliquée par la commune. Ainsi, le budget communal présenté s'emploie à résoudre la délicate équation entre stabilité de la fiscalité, baisse des dotations et maintien de la qualité des services de proximité (vie scolaire, voirie, espaces verts, solidarité...) tout en poursuivant les investissements en faveur de l'amélioration de notre cadre de vie (entretien de notre patrimoine bâti, de nos espaces publics...).

La section de fonctionnement comprend les opérations de gestion courante.

Dépenses de fonctionnement : les frais de personnel, les intérêts de la dette, les subventions aux associations, les charges diverses nécessaires au fonctionnement des services communaux.
Recettes de fonctionnement : les impôts locaux, la dotation globale de fonctionnement versée par l'État, les droits de mutation perçus à chaque achat/vente de biens immobiliers sur le territoire communal.

Fonctionnement

Dépenses	Recettes	
Charges à caractère général	402 846.25 €	Excédent fonctionnement 2024
Charges de personnel	149 233.00 €	327 633.25€
Autres charges gestion courante	113 578.00 €	Produits des services
Charges financières	921.00 €	Impôts et taxes
Charges exceptionnelles	2 100.00 €	Fiscalité locale
		Autres produits gestion courante
<i>Virement section investissement</i>	<i>31 412.00 €</i>	Dotations et participations
Total		Total
700 090.25 €		700 090.25 €

La section investissement comprend les opérations en capital qui ont pour effet d'augmenter la valeur du patrimoine de la commune.

Dépenses d'investissement : les travaux neufs, les grosses réparations, les acquisitions de terrains et d'immeubles, le remboursement du capital des emprunts.

Recettes d'investissements : les subventions d'investissement, les fonds de concours à recevoir, les ventes de terrains et d'immeubles, les taxes d'aménagement perçues sur les nouvelles constructions, les emprunts, les versements du fonds de compensation de la TVA, l'autofinancement.

Investissement

Dépenses	Recettes
Déficit d'investissement 2024	Couverture du déficit d'investissement 2024
55 211.71 €	56 949.71 €
Emprunts et dettes assimilées	
<i>Dont remboursement cautions</i>	<i>2 505.00 €</i>
<i>Dont remboursement capital emprunts</i>	<i>22 245.00 €</i>
Immobilisations corporelles	1.00 €
<i>Acquisition terrain Clos Mondésir</i>	
Immobilisations en cours	10 904.00 €
<i>Dont travaux FDAC solde 2022</i>	<i>1 393.00 €</i>
<i>Dont travaux FDAC solde 2023</i>	<i>1 251.00 €</i>
<i>Dont travaux FDAC 2024 1^{er} acompte</i>	<i>1 219.00 €</i>
<i>Dont travaux FDAC solde 2024</i>	<i>2 102.00 €</i>
<i>Dont travaux FDAC 2025 à venir</i>	<i>4 420.00 €</i>
<i>Dont Compteurs Linky, restes à réaliser</i>	<i>519.00 €</i>
Opérations d'intégration	Opérations d'intégration
- intégration travaux FDAC 2022-2023	- intégration travaux FDAC 2022-2023 1 800.00 €
17 500.00 €	
- intégration acquisition terrain Mondésir	- intégration travaux FDAC 2022-2023 15 700.00 €
8 060.00 €	
	- intégration acquisition terrain Mondésir 8 060.00 €
	Total opérations d'intégration 25 560.00 €
	Virement de la section de fonctionnement
	31 412.00 €
Total	Total
116 426.71 €	116 426.71 €

Géraldine JÉRÔME

Depuis la fin de l'hiver, la boîte à livres dans le square de la rue Principale est habillée d'un décor original. Il a été réalisé par deux jeunes habitants récemment installés à Xambes : Camille et Jérémy Astric-Abgrall. La municipalité les a sollicités en raison de leur formation graphique et artistique. Pour Camille, les Arts appliqués, un master Images couleurs et l'École des Métiers du Cinéma d'Animation d'Angoulême ; pour Jérémy, le Dessin académique et l'École d'Infographie 3D à Lyon.

Pour répondre à la demande de la municipalité, Jérémy a proposé des dessins s'articulant autour d'un univers onirique. Il a réalisé un croquis au crayon à papier avec l'ébauche des décors des trois faces de la boîte à livres. Puis Camille a pris le relais pour effectuer l'essentiel du travail : scanner les dessins papier pour traiter la mise en couleur par ordinateur, avec Photoshop. Le travail s'est fait en taille réelle, ce qui a permis d'avoir un rendu des détails de qualité professionnelle mais ce qui a nécessité beaucoup de temps. Le fichier informatique a ensuite été transmis à la société Maudet Publicité pour imprimer les autocollants et effectuer la pose.

Mais Jérémy a une autre passion : les jeux de rôles.

Le jeu de rôles sur table (dont le précurseur le plus connu est *Donjons et Dragons*) est un jeu de société collaboratif réunissant de deux à cinq joueurs (les « rôlistes »). Chaque participant choisit le personnage qu'il va interpréter : il va décrire ses actions et parler à sa place. Les joueurs vont faire interagir et évoluer leurs avatars dans un univers fictionnel qui sera présenté et animé par une tierce personne : le Meneur du Jeu ou Conteure. Celui-ci a pour fonction de plonger les participants dans une histoire dont il fixe le contexte et le décor. C'est le garant de l'univers du jeu, de ses règles et de la dynamique du groupe. Bien que laissant une grande place à l'improvisation, chaque jeu de rôle fonctionne avec un livre-référence spécifique qui décrit l'univers où doit se dérouler la fiction, les règles qui régissent ce monde imaginaire, les caractéristiques des personnages...

Ces « livres de base » sont de véritables créations composées de textes explicatifs, de courts récits et d'illustrations. Ils sont à la fois mode d'emploi et support de rêverie pour le lecteur qui peut laisser vagabonder son imagination dans ces mondes fantastiques.

Archipel est le jeu de rôle créé par Jérémy et sur lequel il a travaillé pendant quatre ans. Le livre de base décrit un monde médiéval-fantastique proche de celui de Tolkien (*Le Seigneur des Anneaux*) ou de George Martin (*Game of Thrones*). Il a aussi été influencé par les récits d'horreur et de science-fiction de l'auteur américain Lovecraft (*Cthulhu...*). Le tout fortement teinté des mythologies grecques, celtes et scandinaves. Au fil des 115 pages soigneusement illustrées, quatre peuples vont se disputer le contrôle d'Archipel, un monde divisé en cinq îles.

Le livre est en vente chez l'auteur, au prix de 25 euros.

Contacts :

empereurmorgann@gmail.com

Site :

jdrarchipel.fr



Les Alastyn.
Le peuple de l'eau.



Les Surt.
Le peuple du feu.

J.-Louis JONQUET

COMITÉ DES FÊTES

Chers lecteurs, chères lectrices,

Une fois n'est pas coutume, le Comité des fêtes de Xambes est à pied d'œuvre pour animer notre joyeux village. Notre équipe accorde une grande importance aux retours que vous pouvez nous faire, c'est pourquoi nous nous améliorons chaque année avec votre aide !

Lors de l'Assemblée Générale du 31 janvier 2025, le bureau a été partiellement modifié et se compose désormais comme suit : président Jacky Baussay, vice-président Sylvain Mondout, secrétaire Charlène Jérôme, vice-secrétaire Aymeric Régeon, trésorière Justine Vincent. Laurence Paponnet a souhaité laisser sa place mais compte toujours parmi nos bénévoles. Merci pour son implication dans notre association.

Pour dresser un premier bilan de cette année 2025, nous souhaitons remercier toutes les personnes qui participent à nos animations. Les bénévoles sont le pilier de notre association et sans eux, rien ne serait possible.

Le premier concours de belote de cette nouvelle année a eu lieu le dimanche 23 février. Nous étions ravis de retrouver les joueurs toujours aussi impatients d'affronter leurs adversaires. Après de nombreux plis, certains perdant, d'autres gagnant, la buvette fut prise d'assaut pour étancher la soif et la faim des joueurs. Notre président a félicité tous les participant(e)s et la meilleure équipe est repartie avec deux jambons.

Nous tenons à travailler au maximum avec les commerçants locaux lorsque cela nous est possible et nous nous efforçons de proposer des repas complets à des prix corrects pour toutes les bourses. Aussi, c'est avec un grand plaisir que nous vous avons accueillis nombreux lors de notre traditionnel repas du 1^{er} mai. La tombola vint clôturer cette journée ensoleillée placée sous le signe de la joie et du partage.

Nous préparons, en collaboration avec la municipalité, avec entrain et ferveur, notre frairie annuelle qui aura lieu les 5, 6 et 7 septembre prochains. Les White Glasses seront présents pour animer la soirée du samedi 6 où nous vous proposerons un repas servi, encore et toujours, par nos infatigables bénévoles.

De son côté, la mairie vous concocte son désormais très attendu feu d'artifice musical. Nous espérons vous y retrouver nombreux pour profiter des diverses animations et des manèges de nos chers forains.

Si vous souhaitez nous rejoindre, n'hésitez pas à nous contacter, demandez nos coordonnées à la mairie.

Le Comité des fêtes de Xambes



1^{er} mai.
Le traditionnel brin d'aillet.
Photo J.-L. Jonquet

Comme à l'accoutumée, la saison de chasse 2024-2025 s'est déroulée dans le respect des règles de sécurité, afin de favoriser la cohabitation entre chasseurs et non-chasseurs. Pratiquer sur un même territoire des activités de pleine nature avec d'autres usagers, est notre CREDO !



Photo Amicale des Propriétaires de Xambes

Depuis 2021, la société de chasse de Xambes participe à la **ré-introduction de l'espèce faisand Mandchourie**. Grâce aux efforts réalisés, lors des comptages de suivis de cette espèce, quatre groupes d'oiseaux sont régulièrement aperçus et entendus sur la commune.

Aussi, pour veiller à leur survie,
Merci de tenir compte des panneaux
d'information installés sur les chemins communaux concernant la tenue
en laisse de vos chiens (au risque de recevoir une contravention par les
gardes de chasse).



De plus, le 1^{er} mars 2025, s'est tenu notre repas cassoulet et le dimanche 6 juillet 2025, a eu lieu notre repas d'été avec le sanglier au four. Je vous remercie pour votre grande fidélité et nous vous attendons nombreux et nombreuses pour notre prochain repas d'hiver.

Suite à l'assemblée générale qui s'est tenue le samedi 14 juin 2025, nous avons le plaisir d'accueillir un nouveau trésorier-adjoint en remplacement de Jean-Louis Stasiak. Je tiens à remercier ce dernier pour sa disponibilité et son engagement et j'espère qu'il restera parmi nos membres actifs. Je souhaite donc la bienvenue à Jean-Marie Lacure et je le remercie de s'être proposé pour ce remplacement.

Je tiens à remercier également l'ensemble de mes chasseurs ainsi que leurs compagnes, pour leur aide logistique et leur disponibilité !

Je remercie également tous les propriétaires et agriculteurs de la commune, car sans eux, nous ne pourrions pas pratiquer notre passion comme il se doit.

Je vous souhaite de passer un bel été et à très bientôt !

Ludovic RÉGEON



Repas du 1^{er} mars.
Le mot d'accueil du Président.
Photo J.-L. Jonquet

Les femmes, l'avenir de la chasse

Les effectifs des chasseurs se réduisent d'année en année. La chasse doit retrouver son pouvoir de séduction auprès des jeunes et des moins jeunes, et surtout auprès des femmes qui sont, à mes yeux, l'avenir de la chasse française. Il n'y a que 3 % de chasseuses. Ce chiffre croît tous les ans car elles sont 15 % à s'inscrire à l'examen du permis de chasser. C'est l'avenir de cette passion qui se dessine à travers elles. Évidemment la chasse n'a pas dérogé au machinisme ambiant qu'ont connu bon nombre des activités nature.

Heureusement, les choses changent pour le plus grand bonheur de toutes et de tous. Nous sommes loin d'atteindre une parité, mais en quelques années, le bouleversement s'opère à tous les niveaux de la

chasse. Nombreuses prennent des responsabilités dans les associations communales, les conseils d'administration, des fédérations départementales et même des présidences.

Leur présence est encore plus marquée dans la vénerie où 30 % des veneurs sont des femmes.

L'arrivée des femmes à la chasse amène un nouveau souffle salvateur à toute notre filière. Elles parlent des valeurs, de passion et d'éthique, que certains d'entre nous ont parfois oubliées. Elles entretiennent des liens fusionnels avec les chiens.

Les couples de demain feront les choses ensemble car le partage du plaisir d'une passion commune est une façon plus moderne d'appréhender la vie à deux. Alors oui, c'est une évidence : demain, la chasse sera féminine. Je suis sûr que ce sont les femmes qui sauveront la chasse et lui donneront ces futures grandes lettres de noblesse.

Cette passion, qui anime les hommes et les femmes, est porteuse de valeurs fondamentales de partage, de plaisir, de convivialité, mais aussi de raison, de connaissance et de respect de la faune et de la flore.

La chasse n'a pas besoin d'être défendue, elle a besoin d'être expliquée ; et qui mieux que les femmes sait partager sa passion ?

Jean-Luc TESSIER

AMICALE DES DONNEURS DE SANG VOLONTAIRES ET BÉNÉVOLES DE LA BOIXE

L'année n'est pas finie pour les bénévoles de l'association car nous avons encore à organiser la collecte de sang du 30 décembre à Saint-Amant-de-Boixe (cette date nous inquiète un peu !!!). Cependant, le bilan des cinq collectes déjà effectuées en 2024 est le meilleur de ces dix dernières années. Ce serait bien que la dernière collecte, la seule entre le jeudi 28 décembre et le jeudi 2 janvier, nous laisse sur cette bonne impression, les malades ayant toujours les mêmes besoins en produits sanguins, jours fériés comme jours ouvrables.

Comme vous le savez, le don du sang en France s'effectue pour répondre aux besoins de nos concitoyens. Or, avec l'allongement de l'espérance de vie de la population, le nombre d'accidents, de maladies nécessitant des transfusions sanguines augmente d'année en année. Dans l'intérêt du receveur, et afin de lui procurer du sang de la meilleure qualité possible, de plus en plus de précautions sont prises lors des collectes et le nombre de donneurs exemptés reste élevé.

Si nous voulons garder la qualité du sang ou du plasma transfusé aux malades en France, il faut que notre pays soit auto-suffisant en produits sanguins et qu'il ne les importe pas de pays beaucoup moins regardants !

Pour pouvoir donner son sang, il faut ne jamais avoir été transfusé, être majeur de moins de 71 ans, peser plus de 50 kilos, être en bonne santé. Des contre-indications temporaires existent (opération, voyage dans certains pays, tatouage récent...).

Pour tout renseignement d'ordre médical, téléphoner à la maison du don de la Charente à Girac : 05.45.91.46.44.

Calendrier des collectes restantes pour 2025 (horaire : 16h30-19h30)
Mercredi 3 septembre : Vars
Mercredi 12 novembre : Saint-Amant-de-Boixe

J.-Paul MICHELOT

CLUB NOS VILLAGES

Le samedi 26 avril, le Club Nos Villages a réalisé sa sortie annuelle.

Le car, parti pour Saintes, a fait une première escale à la distillerie Bossuet où l'on fabrique du cognac, du pineau et diverses liqueurs. Une dégustation de tous ces produits nous a été offerte. La balade nous a conduits au moulin de la Benne pour le déjeuner.

Malheureusement, le temps étant plutôt maussade et nous n'avons fait qu'une partie de la promenade sur la Charente.

En échange, nous avons visité Saintes en petit train avec un commentaire à l'appui qui nous a permis de mieux connaître la ville. Retour à Xambes en fin de soirée où tout le monde était ravi d'avoir passé une bonne journée malgré la pluie.

Pour la sortie annuelle, nous vous disons à l'année prochaine et acceptons toutes les bonnes idées...

Le jour du vide-grenier, le club a tenu un point stratégique où l'on pouvait se restaurer. La journée s'est écoulée dans la joie et la bonne humeur.

Maintenant le club vous donne rendez-vous pour son repas d'automne du **19 octobre** et pour le beaujolais nouveau le **jeudi 20 novembre**.

Le Club Nos Villages vous souhaite un bel été à toutes et à tous et remercie tous les participants à ses activités.

Franceline PÉROTEAU

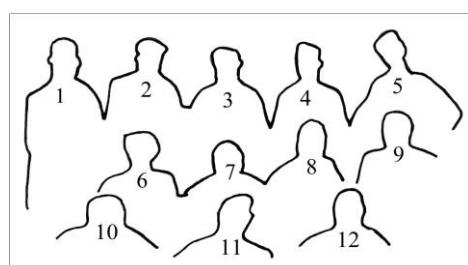


Samedi 26 avril.
Visite de la distillerie Bossuet.
Photo F. Péroteau

RÉTROSPECTIVE : LES 50 ANS DU FC XAMBES

Le Football Club de Xambes a vu le jour il y a 50 ans. La déclaration officielle, qui date du 18 avril 1975, précise en objet : « développer la pratique des sports (football) et susciter des liens d'amitié entre tous ses membres ». Elle donne comme siège social : « Foyer rural de Xambes ».

Mais il y avait eu un prédécesseur, créé le 24 juillet 1922 : l'Étoile sportive xamboise, ayant pour but la « pratique des sports » et pour siège, la « mairie de Xambes ». Sur ces débuts, nous n'avons trouvé aucune information. Si l'on se fie à l'article que Guy Sélas publia dans la revue *Jadis*¹, les premiers témoignages concernent la période de la Deuxième Guerre mondiale : « “C'est Marc qui a eu l'idée de créer une équipe de football en 1941. À la fois capitaine et gardien de but c'était un fervent du ballon rond.” *Marcel se souvient que l'Étoile Sportive de Xambes fut la première équipe de football de la commune puisqu'il en était un des joueurs.* » La question du terrain fut apparemment assez compliquée et amena plusieurs déménagements. « *L'équipe s'installa d'abord dans un pré qui longeait le chemin de Vervant. [...] Après quelque temps, une aire de jeu nouvelle s'offrit sur Chougnat et les poteaux de but y furent réinstallés ; cela dura peu et, une fois encore, nouveau départ pour le “champ à Viollet”².* » Toujours d'après Guy Sélas, en 1943, l'apparition du STO (Service du travail obligatoire), qui oblige les joueurs à partir en Allemagne, interrompt les activités du club.



L'Étoile sportive de Xambes, 1941

1- Marcel Régeon 2- Henri Piat 3- Jacques Pindré 4- Jean Blanchon 5- René Breuil 6- Robert Frainaud 7- Élie Régeon 8- Jean Chesneau 9- Chauvin 10- Henri (Robert) Cybard 11- Marc Maridat 12- Denis Prout.

Photo reproduite d'après *Jadis* n° 5, p. 43. (Coll. Yves Maridat)

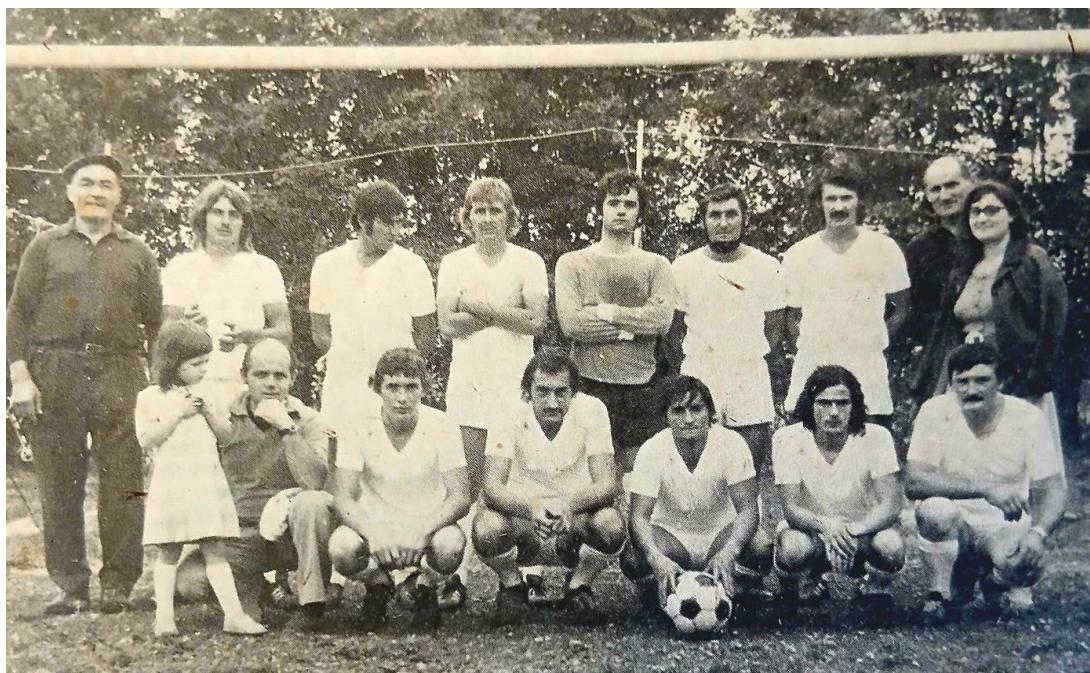
1. « De l'Étoile sportive au FC Xambes », *Jadis* n° 5, 2006.

2. Situé près du bois des Guillots, sur le chemin de Séfon (Sept Fontes).

Le club entre alors dans une longue période de sommeil. Mais il ne dormait que d'un œil, ainsi que le rapporte un article de *Sud-Ouest* en 1975 : « *L'idée de créer une équipe de football avait souvent été débattue par les jeunes et les responsables locaux. Mais on n'y croyait pas..., on avait des doutes... et on renvoyait à plus tard la décision. Ainsi les années passèrent et les jeunes émigrèrent dans les clubs voisins.* » En 1974, Xambes et Montignac s'associent et créent l'ESMX : l'Entente sportive Montignac-Xambes. Mais en 1975, le Football Club de Xambes renaît. *Sud-Ouest* poursuit : « *Les jeunes avaient fini par se faire entendre, il est vrai qu'on était en famille. Frères, beaux-frères, oncles, cousins, etc. [...] L'un d'eux, M. Élie Régeon, maire, et son beau-frère M. Théodore Stasiak acceptèrent avec scepticisme puis avec plaisir, vu les effectifs, de tenter l'aventure. Le terrain près de la route de Villognon fut "emprunté" à M. le Maire, les installations faites par les membres eux-mêmes et le FC Xambes constitué pour les enfants de la commune, ceux de Vervant, Coulonges, etc.* »

L'équipe débute en championnat de 3^e division. Le journal donne la composition complète du club : « *Pour mener à bien cette nouvelle activité qui mobilise tout une commune un peu passive jusqu'alors, on fait confiance à MM. Stasiak Théodore (président) ; Fermigier (vice-président) ; Mlle Stasiak Annie (secrétaire) ; MM. Laparre (trésorier) ; Carmagnat Guy, Petit Michel, etc. (dirigeants) pour diriger l'équipe qui est composée de Perrotin Christian, Chesneau Alain (gardiens), Régeon Gilles et Francis (Saint-Amant-de-Boixe), Savarit Michel, Andrieux Jean-Pierre (Montignac), Martin Henri (Montignac), Videau Joël et Martin Gilbert en défense, Dion Patrick (Villognon), Laparre Claude en milieu de terrain, Stasiak Jean-Louis (Montignac) capitaine, Régeon Didier, Hays Gilbert (Montignac), Gréziller Patrick en ligne d'attaque où peut opérer également Chesneau Alain.* »

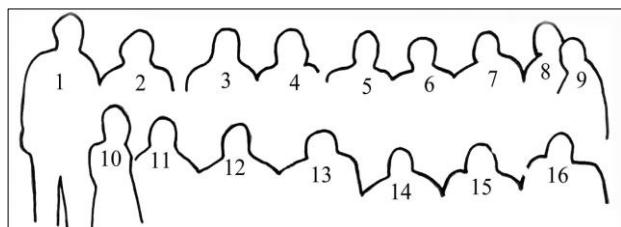
Effectivement, la préfecture de la Charente enregistra le 18 avril 1975 la déclaration de l'association Football Club de Xambes qui devenait la sixième équipe de football du canton après Anais, Montignac, Saint-Amant-de-Boixe, Vars et La Chapelle.



Le FC Xambes, 1975

1- Félix Dronneau (Arbitre) 2- Didier Régeon 3- Francis Régeon
4- Gilles Régeon 5- Alain Chesneau 6- Joël Videau 7- J.-Pierre Andrieux 8- Tadek Stasiak (Président) 9- Annie Stasiak 10- Sophie Laparre 11-Claude Laparre 12- Patrick Gréziller 13- J.-Louis Stasiak 14- Gilbert Hays 15- Patrick Dion, 16- Henri Martin.

Photo reproduite d'après *Jadis* n° 5, p. 44.





Le FC Xambes, 1978-1979

1- Félix Dronneau 2- Tadek Stasiak 3- Éric Pagnoux 4- ? Nicolas 5- Gilles Régeon 6- J.-Marie Régeon 7- Patrick Gréziller 8- Alain Quittet 9- J.-Louis Stasiak 10- René Péroteau 11- René Roche 12- Henri Martin 13- J.-Philippe Loiseau 14- Gilbert Hays 15- Didier Régeon 16- Gérard Lemoine 17- Patrick Dion 18- Sébastien Stasiak.

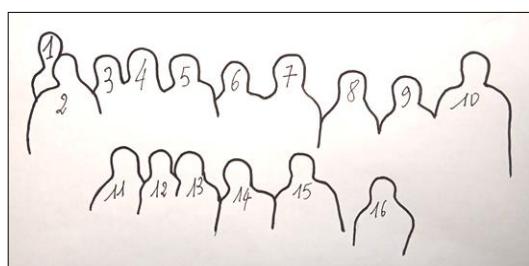
Photo reproduite d'après *Jadis* n° 5, p. 45. (Coll. M. et Mme Tadek Stasiak)



Le FC Xambes, année indéterminée

1- Michel Chambre 2- Félix Dronneau, 3- J.-Marc Éveillé 4- Didier Berger 5- Michel Boucher 6- Christian Perrotin 7- J.-Pierre Urban 8- Henri Martin 9- Didier Régeon 10- J.-Louis Stasiak 11- ? Caillaud 12- Claude Régeon 13- J.-Philippe Loiseau 14- Patrick Dion 15- ? 16- René Roche.

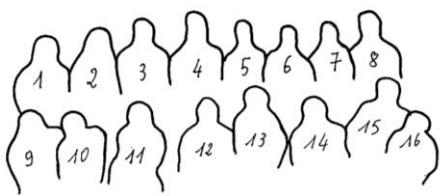
Coll. Famille Stasiak



Le FC Xambes disposait du prêt d'un terrain au lieudit Le Géant. La commune en fera d'ailleurs l'acquisition en 1978. La municipalité n'ayant pas de crédits pour installer l'eau courante et les douches, le club dut patienter quelque temps pour disposer d'un stade homologué par la Ligue de football. L'eau arrivera finalement en 1980. Claude Mège, qui avait assuré la présidence pendant plusieurs années, décède en 1990. Il est remplacé par Jacques Baussay.



Le FC Xambes, 1996

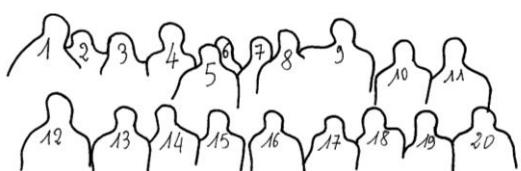


1- Rose-Marie Huart 2- Frédéric Fredon dit « Valdo » 3- Kurt ? 4- Jacky Baussay 5- Steve ? 6- Clément dit « Philou » 7- ? 8- Cédric Régeon 9- Brigitte Marchadier 10- Franck Magné 11- Thierry Turgné 12- ? 13- Thierry Pinard 14- Jacky Huart 15- Jacques Baussay (Président) 16- Nicolas Huart.

Coll. Famille Baussay



Le FC Xambes, 1999

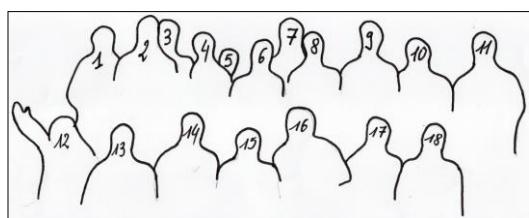


1- Jacques Baussay (Président) 2- ? (Entraîneur) 3- Clément dit « Philou » 4- Sébastien Baussay 5- Laurent Cavery 6- J.-Marc André 7- Thierry Turgné 8- Tony ? 9- Jacky Baussay 10- Tonio Monteiro 11- J.-Claude Breuil (Arbitre de touche) 12- ? (fils de l'entraîneur) 13- Loïc Pinard 14- Yann Volke 15- Jacky Huart 16- Frédéric Clément dit « Valdo » 17- ? dit « Zico » 18- ? (fils de l'entraîneur) 19- ? 20- Thierry Pinard.

Coll. Famille Baussay



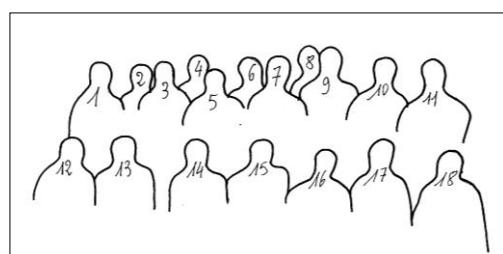
Le FC Xambes, 2000 ou 2001



1- David Ollard 2- Robin Doyen 3- Sébastien Baussay 4- Cédric Régeon 5- Franck Magné 6- ? 7- Jacques Baussay 8- Sébastien Frappier 9- Anthony Sabé 10- Francis Régeon 11- Régis Meunier (Arbitre officiel) 12- J.-Claude Breuil 13- Tony ? 14- Ludovic Régeon 15- Christophe Ollard 16- Jacky Baussay 17- Loïc Pinard 18- Thierry Turgné.
Coll. Famille Baussay



Le FC Xambes, 2002



1- Sébastien Frappier 2- Cédric Régeon (Président) 3- ? 4- Robin Doyen 5- Ludovic Régeon 6- ? 7- David Croizard 8- Jacques Baussay 9- Jérôme Jonquet 10- Aurélien David 11- Mathieu Mège 12- Francis Régeon 13- Thierry Pinard 14- Hevin Parvi dit « HP » 15- Thierry Turgné (tenant son fils Alvin dans ses bras) 16- Benoît Lhérideau 17- Frédéric Lhérideau 18- Julien Lacure.
Coll. Famille Baussay

En 1995, le club compte 16 licenciés et 6 dirigeants. Il évolue en 3^e division. Il dispute la Coupe de l'Angoumois et la Coupe Edely. Les inscriptions sont prises au bar Chez Bernadette (l'ancêtre du bar du Lavoir) qui y expose aussi les différentes coupes. Mais on sent à la lecture des

comptes rendus publiés dans les bulletins municipaux de cette époque que des difficultés de recrutement se font jour. Les effectifs sont difficiles à stabiliser. Et cependant, en 1998, le FCX « monte en promotion de 2^e division, avec le tableau d'honneur du district ».

Signe de la forte rotation des joueurs, en 2000, 10 licenciés quittent le club et 6 nouveaux arrivent. Mais la fin de la saison est tout de même compliquée du fait d'un effectif réduit. Le président Jacques Baussay cesse ses activités en 2001 et il est remplacé par Cédric Régeon. Malheureusement, en 2002, l'équipe ne peut pas réunir le nombre minimum de 20 joueurs nécessaire pour assurer la saison et le club doit être mis en sommeil.

J.-Louis JONQUET

Nos plus sincères remerciements aux nombreux habitants de Xambes qui ont bien voulu nous fournir les informations, les documents et les photographies sans lesquels ce travail n'aurait pu aboutir.



De gauche à droite :
Tadek Stasiak, Félix Dronneau, Philippe Dronneau (Arbitre officiel), René Roche.

Coll. Famille Stasiak (Année indéterminée)



FC Xambes.
Année indéterminée.
Match de vétérans.
Coll. Famille Stasiak

Au fond, de gauche à droite : René Menachaud, Paul Commin, Eugène Picot, René Pérroteau, Pierre Perrez, ? Nicolas, Gérard Busserolle, Claude Pagnoux, Gaby Glénet, Félix Dronneau.

Premier rang, de gauche à droite : Tadek Stasiak, Gilles Martin, J.-François Thabaut, Michel Petit, Michel Papon, ?, J.-Paul Jallais.

ÉCOLE PAUL-BUARD

Au cours de cette deuxième partie d'année, l'école a pu bénéficier de beaucoup de projets.

En effet, les élèves de la classe de CP-CE1 ont profité des connaissances de deux intervenantes membres de l'association « Du Coq à l'Âme » au sujet du compost. Ils ont appris à trier les déchets, ont étudié les petites bêtes du sol et les décomposeurs et ont fabriqué un composteur qu'ils utilisent quotidiennement en liaison avec la cantine scolaire.

Plusieurs semaines ont été également dédiées à l'étude des châteaux : travail sur leur architecture, sur le vocabulaire, construction d'une maquette et d'un gâteau en forme de château par la classe de maternelle. La classe de CP-CE1 a plutôt étudié la cathédrale Notre-Dame de Paris et ses vitraux. Pour clore ce travail, l'école s'est déplacée à l'Espace d'Architecture romane de l'abbaye de Saint-Amant-de-Boixe. Au cours de cette matinée de visite, les élèves ont pu mettre des images réelles sur les mots qu'ils avaient appris. Ils ont également construit des vitraux.

Au printemps, les enseignantes ont axé le travail autour de cette belle saison, ce qui a permis de construire des fleurs géantes ainsi que des petites poules en papier mâché.



Photos École Paul-Buard



Nous avons aussi étudié l'œuvre du photographe Robert Doisneau. Les enfants ont ensuite été photographiés à la manière de l'artiste ce qui a permis de comparer l'école d'autrefois et celle d'aujourd'hui.

Tous ces travaux ont été exposés dans la cour de l'école. Les familles ont été invitées à venir découvrir tout cela à l'occasion de portes ouvertes le vendredi 9 mai. Les élèves avaient cuisiné de bons gâteaux qui ont été vendus au profit du voyage de fin d'année. Nous remercions chaleureusement les parents qui ont massivement participé à cette jolie manifestation. Ce fut un beau moment de rencontre tant pour les familles que pour les enseignantes.

Mardi 27 mai, nous nous sommes déplacés à la salle des fêtes de Xambes pour voir un spectacle d'ombres chinoises mis en œuvre par une seule personne. À la suite de ce spectacle, l'artiste est intervenu dans l'école afin d'animer un atelier sur ce sujet avec les élèves de grande section, CP et CE1. Ce type de spectacle n'est pas commun et a beaucoup plu aux élèves.

Notons que le spectacle de fin d'année s'est déroulé le vendredi 27 juin en soirée à la salle des fêtes de Villognon. Les élèves avaient hâte d'être à cette représentation qu'ils avaient préparée activement.

Enfin, l'année s'est clôturée par un voyage le 1^{er} juillet à La Vallée des Singes.

Et nous n'avons plus qu'à souhaiter de bonnes vacances d'été à tout le monde !!

À l'année prochaine pour de nouvelles aventures !!!

ÉCOLE DE VILLOGNON

Concours national de la Résistance et de la Déportation

Les élèves de CM1 et de CM2 de l'école de Villognon ont participé au Concours national de la Résistance et de la Déportation.

Le thème, cette année, était : « Libérer et refonder la France 1943-1945 ». Ils ont conçu une histoire autour d'un garçon de Villognon, prénommé Joseph, qui a résisté lors de la Seconde Guerre mondiale. À partir de cette fiction, ils ont réalisé une boîte à photographies pour retracer des éléments importants de la résistance en Charente.



École de Villognon, vendredi 3 juin. Les parents découvrent les productions des élèves.
Photo J.-L. Jonquet

Gage de qualité, ce projet qui allie travail sur la production d'écrits et arts plastiques a obtenu le prix départemental d'excellence. Le 14 mai, une petite délégation d'élèves s'est rendue au lycée de l'Oisellerie, en présence d'Andrée Gros, résistante et déportée charentaise, pour recevoir la récompense. Mais comme tous les enfants n'avaient pu y aller, une deuxième cérémonie a eu lieu dans la cour de l'école, le 3 juin, pour l'ensemble des participants. Ce fut l'occasion pour les familles de découvrir leur travail.

Ainsi que l'a fait remarquer Philippe Goyaud, le maire de Villognon, c'est bien la preuve que les petites écoles rurales fournissent un enseignement de qualité. Nous adressons toutes nos félicitations aux élèves et à l'enseignante, Manon Morange, pour cette belle ouverture historique et culturelle, au service de valeurs humanistes, bien nécessaires en ces temps troublés.

J.-Louis JONQUET

SIVOS

Budget prévisionnel 2025

Le SIVOS (Syndicat intercommunal à vocation scolaire) assure le fonctionnement du RPI (Regroupement pédagogique intercommunal) Coulonges-Villognon-Xambes.

Présidente : Géraldine Jérôme

Vice-présidents : Alain Blanchon (maire de Coulonges)

Philippe Goyaud (maire de Villognon)

Le budget est réparti au prorata du nombre d'élèves de chaque commune (soit **60 élèves** au 1^{er} septembre 2024).

Budget prévisionnel 2025 : 153 825 €

(Rappel : 151 822 € en 2024)

Participation des communes :

153 825 € / 60 élèves = **2 563,75 € par élève**

(Rappel : 2 266 € en 2024)

Coulonges : 2 563,75 € x 6,66 élèves = 17 074 €
(En 2024 19 646 €)

Villognon : 2 563,75 € x 24,67 élèves = 63 248 €
(En 2024 64 966 €)

Xambes : 2 563,75 € x 28,67 élèves = 73 503 €
(En 2024 67 210 €)

La partie décimale du nombre d'élèves s'explique par la scolarisation d'élèves résidant hors secteur du SIVOS (soit 8 élèves) et dont les frais sont répartis sur les trois communes.

J.-Louis JONQUET

ASSOCIATION DES PARENT D'ÉLÈVES



ape.xambescoulongesvillognon@gmail.com

L'année scolaire touche (déjà !) à sa fin, et c'est l'occasion pour nous, membres de l'association des Parents d'Élèves, de faire un petit retour sur les temps forts qui ont animé la vie de nos écoles ces derniers mois.

En février, la boum des écoles a fait danser petits et grands... et même quelques parents qui se sont discrètement laissé emporter par le rythme (promis, on ne donnera pas les noms !). Les enfants ont révélé de véritables talents de danseurs, et l'ambiance était au top grâce à une formule gagnante : bonne musique, club sandwiches et bonbons à volonté. De quoi ravir les papilles et enflammer la piste !

Au printemps, place à la traditionnelle vente de chocolats de Pâques. Une opération gourmande qui, comme chaque année, a connu un beau succès.

Mais au-delà du sucre et des sourires, c'est surtout grâce à la participation fidèle des parents tout au long de l'année que nous pouvons soutenir financièrement les projets de l'école.

La présence des familles à nos événements contribue directement à ce que nous puissions accompagner les maîtresses lors de leurs sorties avec les enfants, en apportant un soutien logistique ou financier selon nos possibilités.

Et parce qu'on aime finir l'année en beauté, nous nous étions donné rendez-vous le vendredi 27 juin pour la fête de fin d'année des écoles. Elle s'est tenue à Villognon, dans le petit parc arboré derrière la salle des fêtes. Ambiance conviviale, festive, et pleine de bonne humeur. Même le soleil était de la partie !

Enfin, un immense merci aux membres de l'association, qui, malgré leur petit nombre, s'investissent avec énergie et constance. Leur engagement et leur bonne humeur sont la vraie clé de tous ces beaux moments partagés !



L'APE Les P'tits Loups
Anne-Lise THOMAS

Salle comble pour la traditionnelle fête de fin d'année.
Photo J.-L. Jonquet

ANIMATIONS

VŒUX MUNICIPAUX

Le 17 janvier dernier, à la salle des fêtes, a eu lieu la traditionnelle soirée des vœux municipaux. L'occasion pour Madame la Maire de faire le point des réalisations et d'évoquer les chantiers en cours ou à venir.

Monsieur Christian Croizard, Président de la CdC Cœur de Charente et Madame Nicole Bonnefoy, Sénatrice de la Charente, empêchés ce soir, m'ont demandé d'excuser leur absence.

*Mesdames, Messieurs les Élus,
Mesdames, Messieurs les Représentants de la Gendarmerie,
Mesdames, Messieurs les Présidents d'association,
Chères Xamboises, chers Xambois,*

Je suis ravie de vous accueillir ce soir pour les vœux de cette nouvelle année. Ils sont une occasion de plus pour nous réunir. Permettez-moi de vous présenter, en mon nom et au nom du Conseil municipal, nos vœux les plus chaleureux. Que cette année soit pour vous source de sérénité, de réussites et de joie.

2024 aura été une année riche en réalisations, en manifestations, en moments de convivialité et de rencontres. Des projets ont vu le jour, des évènements culturels et associatifs nous ont rassemblés. Le bulletin communal en fait une rétrospective chaque semestre, je ne reviens pas dessus.

Je souhaite, par contre, revenir sur l'un des projets importants qui a fait l'objet d'arbitrage : l'aménagement du bourg, et expliquer les raisons qui nous ont amenés à décider le gel du projet.

L'investissement pour mener à bien ce projet est conséquent, environ 980 000 €. Il représente un endettement très important pour la commune.

L'État a rejeté notre demande de subvention au motif que les demandes sont trop nombreuses par rapport à l'enveloppe à répartir. Pas de subvention sur la première tranche de travaux et, compte tenu du contexte actuel, de sérieuses interrogations sur un éventuel soutien pour les tranches suivantes. J'entends par contexte actuel, le déficit abyssal de l'État et les coupes inévitables que cela implique sur les dotations et les subventions versées par l'État aux collectivités.

Nous ne pouvons pas compter non plus sur des aides du Département puisqu'elles sont conditionnées au soutien de l'État.

Cette situation, combinée à la défection du Maître d'œuvre, nous a amenés à voter le gel du projet.

Cette décision a été difficile à prendre, elle a été mûrement réfléchie et discutée, je pense que c'est la bonne décision, et nous l'assumons.

La conjoncture actuelle se prête plus à la sécurisation des recettes communales qu'aux dépenses inconsidérées. Dans cette optique, nous nous voyons dans l'obligation d'effectuer des travaux assez importants pour préserver le parc locatif communal : travaux d'isolation, remplacement des huisseries, toitures à remanier. Nous attendent également les premiers travaux de restauration de l'église...

Le bar-restaurant est dorénavant vacant, nous allons nous employer à chercher un gérant pour une réouverture au printemps si possible. N'hésitez pas à diffuser largement l'information.

Vous l'avez sûrement remarqué, la boîte à livres a été installée au square. Certes, le distributeur de boissons paraît un peu incongru dans le paysage mais il sera bientôt recouvert par un décor créé par Jérémy et Camille, deux artistes résidant dans la commune. Merci à eux de leur contribution.

Le principe repose sur un accès libre, vous pouvez y choisir un ouvrage. Il vous est possible de le conserver, de le remettre en place ou d'en déposer un autre. Des livres pour enfants sont également mis à disposition. Avis aux amateurs de lecture !

Je profite de ce moment pour vous rappeler que Xambes fait partie du territoire concerné par une Opération d'Amélioration de l'Habitat. Ce dispositif soutient la rénovation énergétique des logements et les travaux d'adaptation des logements liés à la perte d'autonomie. Les subventions accordées ciblent les propriétaires bailleurs et les propriétaires occupants aux ressources modestes et très modestes. Le secrétariat de mairie se tient à votre disposition pour toute information sur ce sujet.

Le recensement de la population de Xambes a été lancé par l'INSEE du 16 janvier au 15 février. Pour tous ceux qui le peuvent, merci de faire cette démarche sur Internet à partir des documents qui vous ont été distribués. Pour tous ceux qui ne sont pas en mesure de le faire sur Internet, Anne Ballanger, désignée Agent recenseur pour la commune de Xambes, pourra se présenter à votre domicile afin de vous accompagner.

J'insiste sur l'importance que revêt le recensement pour la commune. Pour vous, il s'agit seulement de statistiques mais elles sont tout à fait essentielles pour l'avenir des dotations qui seront versées à la collectivité. Plus le nombre d'habitants recensés est important, plus les dotations seront importantes. Je vous remercie donc de votre participation, c'est un devoir civique, obligatoire, simple et utile.

Nos vœux vont aussi aux équipes enseignantes du RPI Xambes – Coulonges – Villognon. Elles forment nos enfants pour leur vie de demain, nous leur en sommes très reconnaissants. La tâche n'est pas toujours facile, elles l'accomplissent avec dévouement, bienveillance et professionnalisme.

Actuellement, l'école subit une petite baisse d'effectif. Elle semble passagère mais nous redoutons que l'Éducation nationale ne s'engouffre dans cette brèche pour proposer une éventuelle suppression de poste. Si tel était le cas, vous pouvez compter sur la mobilisation des élus de Coulonges, Villognon et Xambes pour défendre avec vigueur le maintien de nos écoles auxquelles nous attachons une grande importance.

Ces vœux sont aussi l'occasion pour moi d'exprimer ma profonde gratitude à ceux qui contribuent au dynamisme de la commune. Je pense aux associations et à leurs équipes. Le Club Nos Villages, porté par Franceline Perroteau, le Comité des Fêtes porté par Jacky Baussy, l'Amicale des Propriétaires de Xambes porté par Ludovic Régeon et l'Association des Parents d'Elèves portée par Monsieur Thomas. Leur engagement et leur dévouement animent et enrichissent notre territoire.

Je veux également remercier très sincèrement toutes les bonnes volontés, qui, par une action, un don, un geste, participent au bien-être et au développement de la commune. Ils sont très nombreux, ce qui témoigne de l'entraide qui existe parmi nous. J'espère qu'ils se reconnaîtront tous.

J'exprime ma reconnaissance au personnel technique communal dont l'action est essentielle pour l'entretien de la commune, au personnel du SIVOS dévoué au bon fonctionnement de l'école et notre gratitude à tous pour la bienveillance et le dévouement d'Anne Ballanger, notre infatigable secrétaire de Mairie.

Enfin, mes sincères remerciements vont à l'équipe municipale qui m'entoure, dont le travail et l'engagement sont essentiels.

Participer à un Conseil municipal, c'est s'engager à passer du temps au service de la collectivité, c'est se dévouer pour la population que l'on représente. Être élu c'est ne pas compter ses heures en mairie, mais aussi ne pas compter son temps dévolu aux réunions et diverses commissions des établissements publics.

Votre soutien et votre collaboration sont inestimables, tout comme votre énergie, merci à vous tous.

Il me reste à vous remercier de votre présence et à vous souhaiter une excellente année 2025.

Je vous invite maintenant à partager un moment convivial autour du buffet.

MARCHÉS DE PRODUCTEURS ET D'ARTISANS

Vendredi 25 avril, le village a vibré au rythme de son marché de producteurs et d'artisans : le Petit Marché xambois.

Sous un beau ciel printanier, dix exposants ont proposé des produits locaux de qualité, pour le plus grand plaisir des visiteurs venus nombreux. Les étals regorgeaient de trésors gourmands : viande de bœuf, volailles, fromages de chèvre et spécialités savoyardes, sans oublier le pain, les pâtisseries et confiseries, ainsi que le miel et les huîtres.

Le point buvette et cuisson était géré avec efficacité par l'Amicale des Propriétaires de Xambes, ce qui permettait aux visiteurs de prolonger ce moment en dégustant les produits sur place.

La météo favorable a encouragé une belle fréquentation, une belle réussite pour ce rendez-vous local qui s'inscrit dans une démarche de prise en considération de l'importance des circuits courts et de l'artisanat de proximité.

Le prochain marché sera le vendredi 3 octobre.



Céline BAUSSAY

VIDE-MAISON

Ce jeudi de l'Ascension, le village de Xambes a connu une animation toute particulière avec l'organisation d'un vide-maison convivial et ensoleillé. Sous un ciel éclatant, douze maisons avaient ouvert leurs jardins pour proposer objets du quotidien, meubles anciens, décorations ou trésors oubliés, attirant un public curieux et nombreux tout au long de la journée.

Les visiteurs ont flâné de rue en rue, profitant de l'occasion pour explorer le village autrement, faire de bonnes affaires, échanger avec des habitants ou simplement passer un bon moment à la découverte. Ce vide-maison a également été l'occasion de belles rencontres entre voisins et passants venant parfois de loin.

Un moment gourmand s'est ajouté à cette ambiance bon enfant grâce à la présence du boucher local, Christophe Roturier, qui proposait ses produits depuis son camion. Ceux-ci pouvaient être dégustés sur place.

Au cœur du dispositif : Martine Drouet, organisatrice de l'événement depuis quelques années maintenant, secondée par l'association Club Nos Villages dont elle fait partie, qui assurait le point buvette et cuisson des mets, tous présents dès 7 h du matin.

Une manifestation authentique et riche en convivialité, qui témoigne une fois de plus du dynamisme de la vie locale à Xambes.

Céline BAUSSAY



Photos J.-L. Jonquet

REPAS DES AÎNÉS

Le 8 mai, les municipalités de Xambes et Coulonges ont offert le traditionnel repas aux Aînés des deux communes ainsi qu'à six des anciens combattants qui participent régulièrement aux cérémonies commémoratives.



Photos J.-L. Jonquet

Après l'apéritif offert par la mairie de Xambes, une cinquantaine de convives se sont retrouvés dans la salle des fêtes pour partager le repas proposé par le restaurant de Vouharte, le Relais des Iles.

Au dessert, les deux maires se sont chargés de servir le champagne.

J.-Louis JONQUET

COMMÉMORATION DU 8-MAI

La commémoration du 80^e anniversaire de la Victoire de 1945 a eu lieu le 8 mai au monument aux morts. Conduite par Madame la Maire assistée d'élus municipaux et d'anciens combattants de Saint-Amant-de-Boixe, la cérémonie s'est déroulée en trois temps :

- dépôt d'une gerbe,
- hommage aux Morts pour la France,

- lecture et affichage du message de Madame Patricia Mirallès, ministre déléguée auprès du ministre des Armées, chargée de la Mémoire des Anciens Combattants.

Après le dépôt d'une gerbe au monument aux Morts, ce fut la lecture de la liste des Morts pour la France, puis la lecture et l'affichage du message du Gouvernement.



La Municipalité remercie très sincèrement les habitants présents à la cérémonie qui ont été invités ensuite à partager le verre de l'amitié.

INFORMATIONS PRATIQUES

ÉTAT CIVIL

Décès : MENACHAUD René, Raymond, le 11 janvier 2025.

RECENSEMENT MILITAIRE (OU RECENSEMENT CITOYEN)

Tout jeune Français qui a 16 ans doit se faire recenser. Une fois cette obligation accomplie, le jeune reçoit une attestation de recensement. Elle est à présenter lors de certaines démarches (inscription au baccalauréat, permis de conduire, concours administratifs, notamment). Le recensement militaire permet à l'administration de convoquer le jeune à la journée défense et citoyenneté (JDC) et de l'inscrire automatiquement sur les listes électorales à l'âge de 18 ans.

Pour effectuer le recensement, contacter le secrétariat de la mairie.

LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES

La Commune de Xambes loue la salle des fêtes (120 places et estrade) pour différentes manifestations : réunions, assemblées, mariages, repas, expositions...

Pour les modalités pratiques, contacter le secrétariat de la mairie.

Responsable de l'utilisation de la salle : Denis Guynouard (Tél. : 06 21 20 64 90).

Tarifs : Week-end

Habitants de la commune : 120 € + 750 € de caution.

Personnes habitant hors commune : 240 € + 750 € de caution.

En semaine

Habitants de la commune : 50 € + 750 € de caution.

Personnes habitant hors commune : 100 € + 750 € de caution.

Gratuité pour les manifestations et activités des associations locales.

RANDONNÉE SAINT-AMANT-DE-BOIXE / XAMBES

L'Espace d'Architecture romane de l'abbaye de Saint-Amant-de-Boixe propose une randonnée pédestre, « Une abbaye et son prieuré inachevé » (guidée et commentée par Anaël Vignet) :

Dimanche 17 août.

Départ de l'abbaye à 9 h 30, retour à Saint-Amant-de-Boixe vers 12 h 30/13 h.

Étape à Xambes vers 11 h. Visite commentée de l'église par Anaël Vignet, avec l'historique du prieuré disparu.

Parcours de 9 km.

Tarif : 2 €.

Annulée en cas de mauvais temps.

Possibilité pour les habitants de Xambes de suivre uniquement la visite commentée de l'église Notre-Dame de Tous-Biens, gratuitement.

INVITATION REVUE JADIS

L'association *Au Fil du Temps le canton de Saint-Amant-de-Boixe* est heureuse de vous inviter à la présentation du nouveau numéro de sa revue d'histoire locale *Jadis*,

Samedi 11 octobre, à 15 h 30,
à la salle des fêtes de Xambes.

À cette occasion, Anaël Vignet (archéologue médiéviste) proposera une conférence : « Nouvelle et brève histoire de l'abbaye de Saint-Amant-de-Boixe » au cours de laquelle il actualisera l'histoire de l'abbaye à la lumière des découvertes qu'il a faites lors de la préparation de sa thèse.

Entrée libre.

REPÉRAGE DES FRAGILITÉS CHEZ LA PERSONNE ÂGÉE

ICOPE

Clarisse Dargent, Chargée de mission Santé Sport Solidarité au Pays du Ruffécois, nous a adressé l'information ci-dessous. Elle présente le programme ICOPE, développé par l'Organisation Mondiale de la Santé et déployé localement au Centre Hospitalier de Ruffec (Caroline Zentz, infirmière en charge de ce programme sur l'établissement : 06 37 44 26 56)

Ce programme vise à repérer précocement les fragilités des personnes âgées de 60 ans et plus, afin de mettre en place des actions de prévention adaptées et de préserver leur autonomie le plus longtemps possible.

SUR QUEL TERRITOIRE ?

SECTEURS DES INFIRMIÈRES DE PRÉVENTION :

- Secteur Centre
Emilie SCHULLER
e.schuller@residencemutualiste16.fr
06 31 51 08 05
- Secteur Nord et Est
Caroline ZENTZ
caroline.zentz@ehpad-monbron.fr
06 37 44 26 56
- Secteur Sud et Ouest
Frédérique BOUTIN
icope@ch-cognac.fr
06 83 02 57 82

LE TEST DE DÉPISTAGE PEUT SE FAIRE :

- SEUL**
- AVEC UN AIDANT :**
membre de votre entourage, de votre famille ...
- AVEC L'AIDE DE PROFESSIONNELS :**
infirmières, médecins, CCAS de ma commune

BILAN GRATUIT POUR VIEILLIR EN BONNE SANTÉ

Pour plus d'informations, pour connaître les professionnels formés près de chez moi ou pour connaître l'offre de prévention près de chez moi : je contacte le Dispositif d'Appui à la Coordination de Charente :

0809 109 109
(prix d'un appel local)

Logos at the bottom:

- ARS Charente
- Dispositif d'appui à la coordination de Charente
- Gérontopôle Charente
- CCAS Charente
- Centre hospitalier de Ruffec
- Centre hospitalier de Cognac
- Centre hospitalier de Monbron
- Centre hospitalier de Montbron

LUTTER CONTRE LE MOUSTIQUE TIGRE

Originaire d'Asie du Sud-Est, le moustique tigre gagne progressivement toutes les régions françaises. Cette prolifération est inquiétante car il peut transmettre des maladies graves : dengue, chikungunya ou virus Zika.

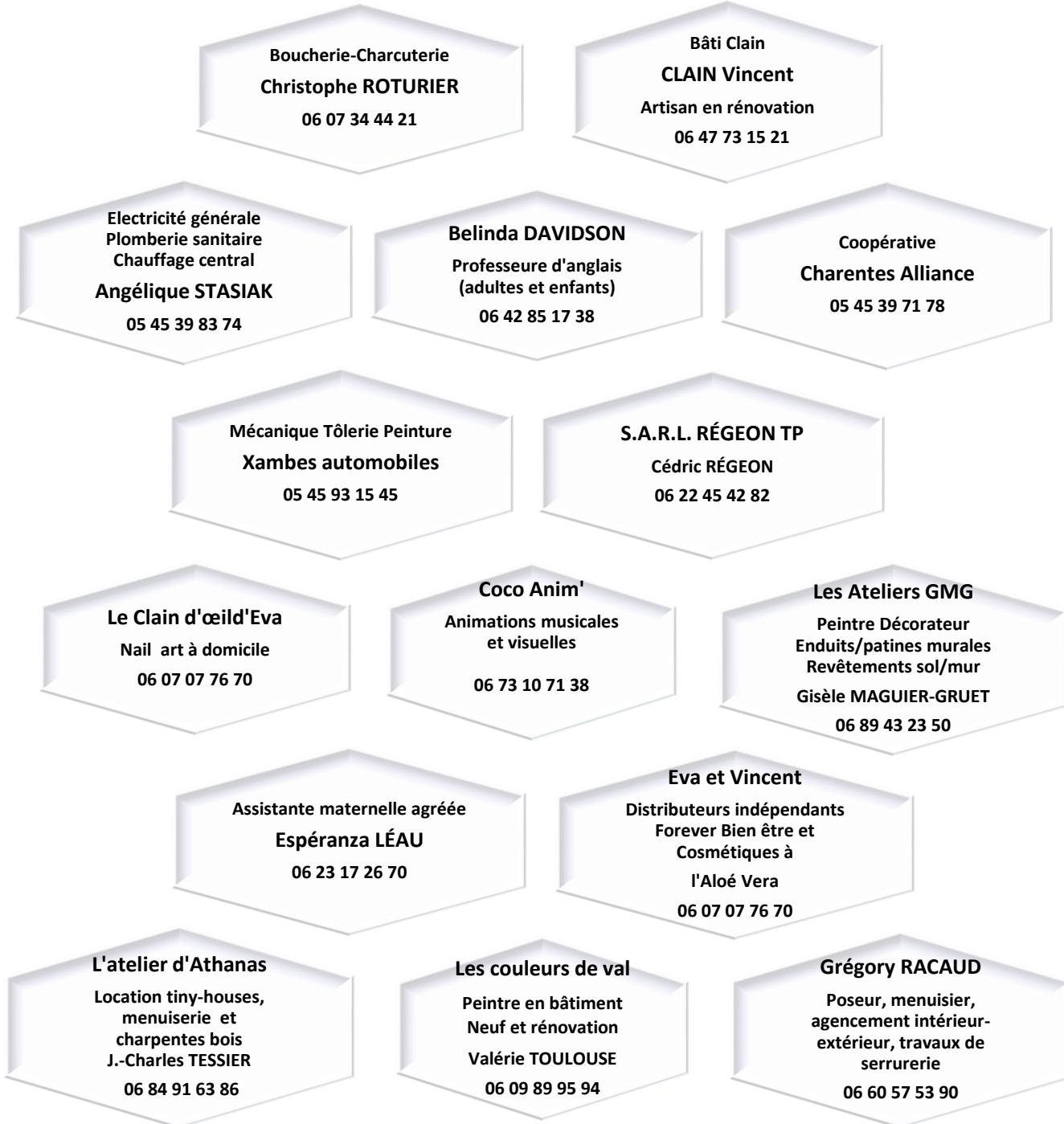
Il est possible de ralentir son extension avec quelques gestes simples. Pour se développer la femelle a absolument besoin de réservoirs remplis d'eau, même de très petite taille.

Pour limiter sa présence, la meilleure chose à faire est donc de vider régulièrement les endroits où l'eau stagne : seaux, arrosoirs, coupelles, couvercles, bouchons, bâches pliées, pneus, regards... Penser aussi à couvrir les récupérateurs d'eau : bidons, arrosoirs, récupérateurs... Ces petits gestes simples, répétés régulièrement, peuvent faire la différence et ralentir fortement son développement.

Le moustique tigre peut se déplacer dans un rayon de 150 m. Son élimination ne peut donc être efficace que si les actions sont menées collectivement entre voisins.



Photo Rhône Le Département (www.rhone.fr), DR.



Des Nouvelles de Xambes n° 56
Magazine gratuit
Diffusé à 160 exemplaires
Responsable de la publication :
Géraldine JÉRÔME
Impression :
Mairie de Xambes (Charente)
Conception et réalisation :
Commission Communication
Dépôt légal : juillet 2025